

1) Protocole éducation

→ Version novembre 2020

<https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

Il stipule que les surfaces les plus régulièrement touchées par les personnels et les élèves (tables, poignées de portes) doivent être désinfectées plusieurs fois par jour.

Il préconise une salle par classe, des rentrées, sorties et récréations étalées... dans la mesure du possible, donc rien de contraignant.

→ Il s'oppose au protocole établi **en juillet 2020 qui prévoyait un accueil par groupe pour diminuer les effectifs en cas de circulation active du virus (Fiche 1.3 - Les modalités d'organisation pédagogique)**

<https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html#hypothese1>

2) Décret pour les personnes fragiles

→ Le conseil d'état par une ordonnance du 15 octobre 2020 ayant suspendu le décret restrictif pour les personnes fragiles sorti le 29 août 2020, **c'est l'ancien décret du 5 mai qui s'applique (Décret 2020-521)**. Vous **pouvez donc avoir le droit à la même chose qu'au mois de mai si vous êtes personne à risque ou conjoint d'une personne à risque**.

<https://www.conseil-etat.fr/actualites/actualites/suspension-des-nouveaux-criteres-de-vulnerabilite-au-covid-19-ouvrant-droit-au-chomage-partiel>

→ La fiche Sud Éducation sur nos droits et *vademecum* COVID

<https://www.sudeducation.org/covid-19-presence-de-symptomes-contact-avec-une-personne-positive-quels-sont-mes-droits-et-obligations/>

3) La lettre de Jean Jaures

Elle a été tronquée par le Ministère qui en a retiré ce qui ne l'arrangeait pas. A voir ci-dessous avec une dénonciation plus large de la récupération de Jaurès par notre ministre

<https://www.sudeducation.org/lettre-aux-instituteurs-et-institutrices-de-jean-jaures-fiches-et-analyses/>

4) L'hommage tronqué à notre collègue assassiné.

→ Le discours pour les médias à chaud

https://www.huffingtonpost.fr/entry/samuel-paty-blanquer-veut-que-les-elus-soient-presents-dans-les-ecoles-a-la-rentree_fr_5f8efa7ac5b6dc2d17fa990c

→ La réalité

<https://www.sudeducation.org/trop-cest-trop/>

5) Réaction des organisations syndicales

→ Appel de l'intersyndicale du Rhône. Nous sommes au besoin couvert.e.s par des préavis de grève

<https://www.sudeducation69.org/Conditions-de-rentrees-appel-de-l-intersyndicale-du-Rhone.html>

→ Le communiqué Sud Éducation sur les conditions de la rentrée

<https://www.sudeducation69.org/Trop-c-est-trop-4599.html>